

**2A CONSTRUCTION**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : 1049 Route de Coudoux, 13122 VENTABREN**  
**951 270 818 RCS SALON DE PROVENCE**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS**  
**DU PRÉSIDENT**  
**DU 30/10/2024**

Le trente octobre deux mille vingt-quatre,  
A 9H30,

Monsieur Gérald ALLIOT,

agissant en qualité de Président de la société 2A CONSTRUCTION sus-désignée,

A pris les décisions suivantes relatives au transfert du siège social et à la modification corrélative des statuts.

Transfert de siège.

En vertu de l'article 4 des statuts, le Président décide de transférer le siège social du 1049 Route de Coudoux, 13122 VENTABREN au 65 Route Bleue 13620 CARRY LE ROUET, et ce à compter de ce jour.

Il décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

**ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL**

"Le siège social est fixé : 65 Route Bleue 13620 CARRY LE ROUET".

Le reste de l'article demeure inchangé.

Le Président donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins de réaliser ce transfert et d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Gérald ALLIOT  
Président

